



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la
VILLE DE BRUNOY

Nbre de Membres : 17
Nbre de Présents : 14
Nbre d'Absents excusés : 1
Nbre de Pouvoirs : 2

DELIBERATION N°: 2024-02

OBJET : CONVENTION D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE POUR UNE MISE À DISPOSITION SUR LA COMMUNE DE BRUNOY DES MISSIONS DU CLIC ESSONNE NORD-EST – PRÉSENTATION D'UNE ANNEXE

Le **MARDI 23 JANVIER DEUX MILLE DIX VINGT QUATRE** à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BRUNOY, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur ADAM, Vice-Président du C.C.A.S. la séance se tient avec les membres ci-dessous énumérés.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ADAM, Vice-Président du C.C.A.S.

Mesdames ALCARAZ, FALOU, SPIEGEL, ROSSIGNOL, CHRÉTIEN, RAVAUD, AHLERS, LAMBERT, DESBOIS

Messieurs WEYDERT, BOYER, CHARPENTIER, YENGE

Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GALLIER, Président du C.C.A.S.,

Mesdames GEY, ANDRE

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur SAHUGUET, Directeur général Adjoint des Services

Monsieur ASTRESSES, Responsable du Département Action Sociale

POUVOIRS :

Monsieur GALLIER a donné pouvoir à Monsieur ADAM

Madame ANDRÉ a donné pouvoir à ROSSIGNOL

SEANCE DU 23 JANVIER 2024
DELIBERATION N° : 2024-02

OBJET : CONVENTION D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE POUR UNE MISE À DISPOSITION SUR LA COMMUNE DE BRUNOY DES MISSIONS DU CLIC ESSONNE NORD-EST – PRÉSENTATION D'UNE ANNEXE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°05 du 11 mars 2019 autorisant la signature de la convention d'engagement réciproque pour une mise à disposition sur la commune de Brunoy des missions du CLIC ESSONNE NORD-EST

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur le Président du C.C.A.S.,
Considérant la nécessité de renforcer le travail en coopération entre le SIAS et le CLIC

Après en avoir délibéré,

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1

Approuve les termes de la convention.

Article 2

Autorise le Président à signer la convention d'engagement réciproque dans l'objectif de renforcer le partenariat sur la commune de Brunoy dans le cadre des missions du CLIC ESSONNE NORD-EST.

Article 3

Dit que cette annexe est sans incidence financière sur le mode de calcul de la subvention versée chaque année.

Article 4

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,

La présente délibération a été affichée ce jour, sur les panneaux installés à cet usage, dans le hall de la Mairie, et sera communiquée sous la forme d'un donné acte au Conseil d'Administration du C.C.A.S. lors de sa prochaine séance.

Le Président,